

Délibération n°15

Effectif légal du conseil
communautaire :
61

Nombre de conseillers
en exercice :
61

Nombre de conseillers
présents ou représentés :
58

Nombre de votants :
58

Date de convocation :
18 avril 2018

Date d'affichage du
compte-rendu :
2 mai 2018

Objet :
Espace Naturel Sensible de la
Colline de Mirabel : Plan de
Gestion 2018-2022

L'AN deux mille dix-huit, le 24 avril, le conseil communautaire, convoqué le 18 avril 2018 s'est réuni à l'espace culturel à ENNEZAT, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

PRESENTS :

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON, M Jacques BARBECOT, M José BELDA, Mme Martine BESSON, M Claude BOILON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, Mme Nadine BOUTONNET, Mme Marie CACERES, M Philippe CARTAILLER, M Gérard CHANSARD, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, M Lionel CHAUVIN, Mme Pierrette CHIESA, M Philippe COULON, Mme Annick DAVAYAT, M Jacqueline DIOGON, M Gérard DUBOIS, Mme José DUBREUIL, Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, M Philippe GAILLARD, M Jean-Christophe GIGAULT, M Daniel GRENET, M Roland GRENET, M Mohand HAMOUMOU, M Jean-Pierre HEBRARD, Mme Catherine HOARAU, M Jacques LAMY, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice MAGNET, M Gilbert MENARD, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Régine PERRETON, Mme Nicole PICHARD, Mme Florence PLANE, Mme Anne-Karine QUEMENER, M Thierry ROUX, Mme Michèle SCHOTTEY, Mme Valérie SOUBEYROUX, M Jacques VIGNERON, Mme Catherine VILLER-MICHON, M Nicolas WEINMEISTER, **titulaires.**
M Pierre BOS, Mme Sylvie MOIGNOUX, Mme Sylvie GERBE, **suppléants.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- M Pierre CERLES, a donné pouvoir à M Jean-Pierre BOISSET
- M François CHEVILLE, a donné pouvoir à Mme Pierrette CHIESA
- Mme Danielle FAURE-IMBERT, a donné pouvoir à M Frédéric BONNICHON
- Mme Michèle GRENET, a donné pouvoir à M Jacqueline DIOGON
- M Jean-Maurice HEINRICH, conseiller communautaire unique de CHANAT LA MOUTEYRE, remplacé par M Pierre BOS, conseiller communautaire suppléant
- M Didier IMBERT, conseiller communautaire unique de CLERLANDE, remplacé par Mme Sylvie MOIGNOUX, conseiller communautaire suppléant
- Mme Nicole LAURENT, a donné pouvoir à M Gilbert MENARD
- M Christian MELIS, conseiller communautaire unique d'ENVAL, remplacé par Mme Sylvie GERBE, conseiller communautaire suppléant
- M Vincent RAYMOND, a donné pouvoir à Mme Régine PERRETON

Absents :

- M Stéphane FRIAUD
- Mme Françoise LAFOND
- Mme Emilie LARRIEU

< > < > < > < > < >

Secrétaire de Séance :

Mme Anne-Karine QUEMENER

Rapport n°15 – Espace Naturel Sensible de la Colline de Mirabel : Plan de Gestion 2018-2022

Considérant la validation du bilan du plan de gestion de la période 2013-2017 par le comité de labellisation des sites « ENS » organisé par le Conseil Départemental le 5 décembre 2017,

Considérant que les objectifs du plan de gestion sont de :

- Poursuivre les actions de préservation des milieux déjà engagées : maintenir les milieux ouverts, organiser des chantiers de nettoyage, fermer les accès, entretenir les chemins ;
- Poursuivre l'acquisition foncière tout en développant une maîtrise foncière « moins coûteuse » à travers des opérations « biens sans maître » et des conventions de gestion avec les propriétaires privés ;
- Etudier avec les communes concernées une extension du périmètre du site ENS le long des cours d'eau
- Rechercher des nouveaux partenariats financiers (contrat territorial Agence de l'Eau, Natura 2000, fonds européens) et territoriaux (en associant la commune de Châteaugay dans les réflexions de gestion du site)
- Développer de nouvelles actions : mise en place d'un verger conservatoire, développer des inventaires participatifs
- Mettre en place de actions de communication et de valorisation du site : développer une communication plus visible sur site avec du mobilier, organiser des animations, actualiser la plaquette de communication, créer un sentier numérique
- Rechercher une solution durable en termes de pâturage à la suite de l'installation d'un nouvel exploitant sur le site. Cela signifie mettre en place des aménagements pastoraux permettant de garantir la diversité des milieux à travers une gestion pastorale du site.

Considérant le montant du plan de financement prévisionnel de 260 425 € pour la période 2018-2022,
Considérant l'avis de la commission Environnement du 12 mars 2018 qui s'est prononcé favorablement au plan de financement prévisionnel avec option,

Sur proposition du président, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **approuve les objectifs du Plan de Gestion pour la période 2018-2022,**
- **approuve le plan de financement prévisionnel 2018-2022,**
- **autorise le Président ou son représentant à signer tous documents se rapportant à la mise en œuvre du plan de gestion,**
- **autorise le Président ou son représentant à solliciter des subventions auprès du Conseil Départemental, du Conseil Régional et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et du FEDER.**

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

***Pour extrait conforme.
A Riom, le 25 avril 2018***

Le Président

Frédéric BONNICHON



Code action	Libellé	Total 2018-2022	CD63	Agence de l'eau	FEDER	RIV	2018	2019	2020	2021	2022
GH1	Débroussailler des clairières, créer des layons	15 450,00	3 090,00		9 270,00	3 090,00	5 150,00		5 150,00		5 150,00
GH2	Couper les rejets, petits travaux de réparation	10 000,00	2 000,00		6 000,00	2 000,00	3 700,00	2 100,00	2 100,00	2 100,00	
GH3	Exploiter les Robiniers, installer du mobilier (bancs, barrières)	12 000,00	2 400,00		-	9 600,00		4 000,00	4 000,00	4 000,00	
GH4	Planter des arbres (haie têtard)	6 400,00	1 280,00		3 840,00	1 280,00	3 000,00	3 400,00			
option GH5	Installer des aménagements pastoraux (6 parcs)	80 000,00	16 000,00		48 000,00	16 000,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
GH6	Préserver les rives des ruisseaux	37 000,00	7 400,00	14 800,00		14 800,00		4 000,00	11 000,00	11 000,00	11 000,00
GH7	Ne pas intervenir dans les chénales/frénaies	-	-		-	-					
GH8	Organiser des chantiers de nettoyage	5 600,00	1 120,00		-	4 480,00	1 600,00	1 600,00	800,00	800,00	800,00
SE2	Suivre l'évolution de la prairie de fauche (Natura 2000)	-	-		-	-					
SE3	Quantifier la station d'Ecrevisse à pattes blanches	2 275,00	455,00		1 365,00	455,00	2 275,00				
SE4	Inventaire des chiroptères	5 000,00	1 000,00		3 000,00	1 000,00			5 000,00		
SE5	Inventaire des plantes à statut sur les nouvelles parcelles acquises	2 500,00	500,00		1 500,00	500,00	2 500,00				
SE6	Compléter la cartographie des habitats	2 200,00	440,00		1 320,00	440,00		2 200,00			
FA1	Entretien des chemins et les balisages	5 000,00	1 000,00		-	4 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
FA2	Sensibiliser les usagers et les riverains	5 000,00	1 000,00		3 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
FA4	Réactualiser la plaquette	2 000,00	400,00		1 200,00	400,00					2 000,00
FA5	Matérialiser les portes d'entrée du site	3 000,00	600,00		1 800,00	600,00				3 000,00	
FA6	Créer un sentier numérique	6 000,00	1 200,00		3 600,00	1 200,00				6 000,00	
FA7	Pupitre explicatif sur le sentier des orchidées et la zone humide	4 500,00	900,00		2 700,00	900,00		4 500,00			
FA8	Valoriser les vergers	5 500,00	1 100,00		-	4 400,00				2 000,00	3 500,00
AD1	Poursuivre l'acquisition de parcelles clefs	14 000,00	2 800,00		8 400,00	2 800,00		5 000,00	5 000,00	4 000,00	
AD2	Mettre en œuvre des actions	25 000,00	5 000,00		15 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
AD3	Actualiser le plan de gestion	12 000,00	2 400,00		7 200,00	2 400,00					12 000,00
Total		260 425,00	52 085,00	14 800,00	117 195,00	76 345,00	25 225,00	53 800,00	60 050,00	59 900,00	61 450,00
Total sans option		180 425,00	36 085,00	14 800,00	69 195,00	60 345,00	25 225,00	33 800,00	40 050,00	39 900,00	41 450,00

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20180424-
DELIB2018042415-DE
Date de télétransmission : 30/04/2018
Date de réception préfecture : 30/04/2018

FIX 15

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20180424-
DELIB2018042415-DE
Date de télétransmission : 30/04/2018
Date de réception préfecture : 30/04/2018